



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions » Antenne Illzach Procès-verbal N° 2 du 25 août 2021

Présidence de séance :	M. Daniel Interling
Présents :	MM. Eric Barconnière, Sebastien Mohrlok, Jacky Weltin et Joseph Schmidt
Assiste(nt) à la séance :	Marc Hoog et Fabien Gensbittel
Excusés :	MM. Jean Szczytowski & Denis Keller

1. Gestion des Forfaits :

Conformément aux dispositions du Comex de la FFF du 20 août, les forfaits seront autorisés jusqu'au 15 novembre 2021 sans être inclus dans le décompte habituel d'un forfait général.

La rencontre sera uniquement enregistrée comme "Forfait - Non Jouée" avec -1 point, sans autre conséquence sportive ni financière.

Cette disposition pourrait permettre aux équipes de reprendre la compétition plus tard avec, certes un retard de points, mais avec la possibilité de ne pas jeter l'éponge et permettre aux licenciés de pratiquer, même si la saison est déjà bien entamée.

Toutefois, la commission sportive souhaite rappeler que les dispositions de l'article 11 des règlements de district continueront de s'appliquer : « En cas de forfait d'une équipe supérieure pour une rencontre, aucune équipe hiérarchiquement inférieure ne peut participer à une rencontre la même « journée ». Dans le cas contraire, les équipes hiérarchiquement inférieures auront match perdu par pénalité »

Les clubs souhaitant déclarer forfait pour l'une ou l'autre rencontre sont priées de le signaler avant le vendredi 16H auprès des services administratifs.

-Lorsqu'un arbitre sera obligé de se déplacer et constatera l'absence de l'une ou l'autre équipe, le club défaillant sera contraint de prendre en charge les frais d'arbitrage.

-Lorsqu'un club visiteur ne se déplace pas et n'aura pas prévenu dans les délais, la rencontre retour sera obligatoirement inversée.

2. Terrain et Eclairage (nouvelles dispositions) :

Eclairage :

Seront autorisés pour évoluer en compétitions de district pyramide B, les clubs disposant d'un éclairage E7 minimum.

Pour les compétitions de district pyramide A, il sera nécessaire de disposer d'un éclairage classé E6 minimum. A noter que pour les éclairages E7, l'autorisation de la commission des compétitions sera nécessaire.

Terrain :

Pour évoluer en compétitions, de district, les clubs devront disposer d'un terrain Classé T7 minimum.

Les clubs de D1 ne disposant pas d'un terrain T5 ne pourront accéder en R3

Réponses aux clubs concernant leurs demande de matchs en nocturne :

Montreux Sports :	éclairage non homologué, en attente de contrôle, horaires maintenus
Obermorschwiller FCOT :	éclairage non homologué, en attente de contrôle, horaires maintenus
Oltingue Eor :	éclairage en cours de validation, avis favorable
Rosenau FC :	éclairage non homologué, en attente de contrôle, horaires maintenus
Sigolsheim FC :	éclairage en attente de contrôle, accepté jusqu'au contrôle
Ste Croix aux Mines :	éclairage en cours de validation, avis favorable
Tagsdorf FCOT :	éclairage en attente de contrôle, accepté jusqu'au contrôle
Turckheim AS :	éclairage en attente de contrôle, accepté jusqu'au contrôle
Village Neuf FC :	éclairage en attente de contrôle, accepté jusqu'au contrôle

3. Ententes :

Validation de l'entente Rouffach/Hattstatt en championnat de District

D5 GrH :

Rouffach ERH 2 remplace Hattstatt 1 dans ce groupe

D7 GrJ :

Hattstatt ERH 3 remplace Rouffach 2 dans ce groupe

Information Entente Obermorschwiller/Tagsdorf (FCOT)

District 2 : L'équipe jouera sous la dénomination Obermorschwiller FCOT 1 et évoluera à Obermorschwiller à compter du 01/10/2021.

District 6 : L'équipe jouera sous la dénomination Tagsdorf FCOT 2 et évoluera à Tagsdorf ; Les matchs sont fixés au samedi soir à 19h à compter du 01/10/2021

4. Modifications calendriers : avec accords adversaires

D3 GrH :

N° 51259.1 Grentzingen Egb 1 - Blotzheim AS 2 du 05.09 au 03 .10 à 15h

D4 GrH :

N° 51847.1 Mulh Realptt/redstar 4 - Berrwiller AS 3 du 12.12 au 10.12 à 20h
(Au parc des sports Waldeck 2 à Riedisheim)

D5 GrJ :

N° 52510.1 Illfurth FC 2 - Hochstatt AS 2 du 05.09 sera inversée à Hochstatt
(Terrain occupé)

D7 GrI :

N° 52932.1 Thannenkirch FC 1 – Turckheim AS 3 du 05.09 au 03.10 à 10h

Féminines à 8 :

Groupe I

N 59492.1 Wittersdorf AS 1 - Blotzheim AS 1 du 19.09 à 16h sera inversé
(stade Zappellini à Blotzheim)

5. Modifications Calendriers sur décision CSS 68

D3 GrF :

N° 51128.1 Kaysersberg SR 2 – Meyenheim FC 2 du 11.11 au 17.10 à 15h

D4 GrH :

N° 51788.1 Pfastatt FC 2 – Mulh Coteaux AS 1 du 05.09 se jouera à 16h
(Collision)

D5GrI :

N° 52448.1 Lutterbach AS 2 – Aspach le Bas FC 1 du 05.09 au 11.11 à 14h30

D5 GrH :

N° 52387.1 Kingersheim FC 2 - Cernay FC 3 du 26.09 avancé à 10h
Tous les matchs à domicile du FC Kingersheim 2 seront avancés à 10h

N° 52378.1 Buhl FC 2 – Kingersheim FC 2 du 05.09 au 17.10 à 10h

D6 GrI :

N° 54472.1 Tagsdorf FCOT 2 – Héisingue 3 du 05.09 se joue à Tagsdorf à 10h

D7 GrI :

N° 52933.1 Ostheim-Houssen FC 3 – Kaysersberg SR 3 du 05.09 au 28.11 à 10h

D8 GrT :

N° 52846.1 Staffelfelden FC 2 - Lutterbach AS 3 du 05.09 au 28.11 à 10h

6. Modifications refusées**AS Heimsbrunn 1 :**

Demande de décalage horaire match du 21.11 et 05.12 de 14h30 à 15h ; Refusée éclairage non homologué

Real ASPTT pour équipe 4 :

Demandez l'accord des adversaires pour jouer les vendredi soir

FC Ostheim- Houssen pour équipe 3 :

Demandez l'accord des adversaires pour jouer toutes vos rencontres « aller » à l'extérieur.

AS Durlinsdorf 3 :

Demande de report match du 12.09 Demander accord de l'adversaire (AS Wittersdorf)

SR Widensolen Seniors Féminine à 8 :

Match du 13.11 ; Demandez accord de l'adversaire (AS Turckheim)

Le Président de séance,
Daniel Interling

Le Secrétaire de séance,
Eric Barconnière